

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 MARS 2022**



N° 18/2022

Le 25 mars deux mil vingt-deux à 19 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 18 mars 2022.

**PRESENTS** : Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoïn, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjointes ; Mmes Dollez, Trézel, M. Hamot, Mmes Fernandes, Delormel, Coulon, M. Berthelot, Mmes Barre, Vigne et M. Matron formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Rauzier par M. Convers, Mme Delamarre par Mme Bourgoïn, M. Moonen par M. Dubouil, M. Aubry par Mme Delormel, M. Kwak par Mme Trézel, M. Lenoble par Mme Vigne.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mmes Flagothier et Konan, M. Rousseau.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 23
Votes Pour : 23
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

**OBJET : Compte administratif 2021.**

Sous la présidence de Madame Martine BOURGOIN, doyenne de l'assemblée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ADOpte** le compte administratif 2021 de la ville de St Just-en-Chaussée et approuve les résultats, conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

- En fonctionnement : un excédent de 3 455 784.92 €
- En investissement : un déficit de 358 956.31 €
- En restes à réaliser dépenses : 163 050.00 €
- En restes à réaliser recettes : 124 710.00 €

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au budget prévisionnel 2022 pour un montant de 3 058 488.61 € soit une affectation de résultat de 397 296.31 €.



**Frans DESMEDT**  
Maire de St Just-en-Chaussée  
Conseiller Départemental de l'Oise